



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### "Occupation du domaine public – Bois des Aulnes" Du 06 avril au 01 septembre 2024

**Rappel** : dans le cadre de l'application du nouvel article de loi L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la mairie de La Baule-Escoublac s'engage à valoriser l'occupation du domaine public en permettant un égal traitement entre les opérateurs économiques intéressés.

#### **Objet de la consultation :**

La présente consultation est relative à l'occupation du domaine public de quatre emplacements situés au Bois des Aulnes, 10 et 12 allée des Aulnes à La Baule-Escoublac.

L'exploitation de ces espaces est dédiée exclusivement à l'exercice commercial d'activités ludiques, de manèges, de jeux ou des structures gonflables pour enfants.

#### **Nom de l'organisme donneur d'ordre :**

Commune de La Baule-Escoublac

#### **Lieu d'implantation :**

Bois des Aulnes

#### **Durée de l'occupation :**

L'occupation est autorisée du 06 avril au 01 septembre 2024, dans le respect des conditions précisées à la suite de ce chapitre et suivant le détail des périodes suivantes :

- Vacances scolaires avril : 06 avril au 5 mai 2024.
- Week-end, mercredis et jours fériés du 06 mai au 30 juin 2024.
- Juillet et août 2024 jusqu'au week-end du 01 septembre 2024.

#### **Redevance :**

Montants des redevances votés en conseil municipal et relatifs aux emplacements dédiés pour l'année 2024 :

- « Activité 3 » → **activité sur le bassin (sans accès exclusif à ce dernier), bateaux à voile, bateaux télécommandés, jeux d'eau** : Surface 10 à 30 m<sup>2</sup> : redevance 441,25 € pour juillet et août et 0,41 €/m<sup>2</sup> par jour hors juillet et août.

- « Activité 2 » → **activité de type structure pour enfants, structures gonflables, stand pêche à la ligne, chamboule tout, jeux anciens en bois** : Surface 31 à 70 m<sup>2</sup> : redevance 2 189,00 € pour juillet et août et 0,41 €/m<sup>2</sup> par jour hors juillet et août
  
- « Activité 1 » → **activité de type structure pour enfants, structures gonflables, stand pêche à la ligne, chamboule tout, jeux anciens en bois** : Surface 71 à 100 m<sup>2</sup> : redevance 3 062,80 € pour juillet et août et 0,41 €/m<sup>2</sup> par jour hors juillet et août.
  
- Forfait fluides → 3 €/jour

**Dépôt de candidature :**

Dossier de candidature à télécharger sur le site de la Ville de La Baule-Escoublac et à renvoyer à l'adresse suivante : [commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

**Critères de sélection des candidatures :**

La proposition des candidats sera évaluée à la mesure des critères suivants :

- Le descriptif détaillé de l'activité de loisir soumise par le candidat,
- La pertinence de l'activité au regard de la population à laquelle l'activité s'adresse,
- Cohérence de la proposition avec les autres activités autorisées sur la commune,
- Intégration de l'activité sur le lieu d'implantation.

**Date limite de réception des dossiers :** 10/03/2024

**Renseignements techniques et administratifs :**

Mairie de La Baule-Escoublac - Service du Commerce

BP 172 - 7 avenue Olivier Guichard

44504 LA BAULE-ESCOUBLAC

Tél. 02 51 75 75 24

E-mail : [commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

**Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées :**

Mairie de La Baule-Escoublac

Service Commerce

BP 172

7 avenue Olivier Guichard

44504 LA BAULE-ESCOUBLAC

[commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

Pour le Maire,  
l'Adjointe au Maire en charge de l'attractivité,  
du développement économique et du tourisme,